

**DECISION DU DIRECTEUR
N° 2025-02**

Objet : signature du marché de travaux relatif à la réhabilitation des ouvrages d'alimentation en eau potable du captage SAINT MARTIN à GRAVESON

Le Directeur de la REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE,

Vu la délibération n°2021-18 du 21 mai 2021, acte par lequel l'assemblée délibérante délègue au Directeur le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution, les modifications et le règlement des marchés et/ou accords cadre de fournitures, services et travaux qui peuvent être passés selon la procédure adaptée ;

Considérant que le marché a fait l'objet d'une initialisation en commission MAPA le 03/12/2024 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

DECIDE

De signer le marché de travaux relatif à la réhabilitation des ouvrages d'alimentation en eau potable du captage SAINT MARTIN à GRAVESON avec le groupement MICHELIER / SOGEA pour un montant de 89 413 € HT (montant de base + PSE1).

Information de la présente décision sera faite au prochain conseil d'administration.

FAIT A ST ANDIOL, le 06/03/2024

Le Directeur,
Charles BRUN